

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – Décision du Maire

OBJET : N° D25-04-13 AUTORISATION D'INCITE A SOLLICITER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT URBAIN DU SECTEUR ENTREE DE VILLE

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

Le Maire de Castillon-la-Bataille,

Vu l'article L.2122-22-26° du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R.2334-10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal N° L 20-06/03-17/AG du 15 juin 2020 relative aux délégations consenties au Maire pendant son mandat par le Conseil Municipal,
Vu la convention d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Castillon-la-Bataille en date du 30 juillet 2019,
Vu l'avenant n° 1 à la convention ORT de Castillon-la-Bataille en date du 17 mai 2021 valant adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD),
Vu le traité de concession passé entre la commune de Castillon-la-Bataille et la SEM inCité en date du 22 juin 2022 inscrivant le projet d'aménagement en question dans le programme de travaux à réaliser par le concessionnaire,
Vu l'article 15.2 du traité de concession autorisant inCité à solliciter en direct les demandes de subventions, sous accord préalable du concédants,
Vu l'article L.300-5 du code de l'urbanisme,

Considérant que le projet d'aménagement urbain de l'entrée de ville est considéré comme un projet majeur du programme de revitalisation de la commune de Castillon-la-Bataille, visant à marquer l'entrée du centre-ville, renaturer l'entrée de ville, améliorer et sécuriser les mobilités actives, promouvoir le tissu commercial existant et reconquérir de l'espace public sur la voirie,
Considérant que la complexité et l'envergure du projet nécessite un soutien financier des partenaires de l'ORT,
Considérant qu'il convient de rechercher des subventions dans le cadre du projet d'aménagement urbain du secteur entrée de ville,
Considérant que le coefficient de solidarité 2025 de la commune de Castillon-la-Bataille s'élève à 1,5.

Décide

Article 1 : Le plan de financement dédié aux aménagements de report modal dans le cadre du projet d'aménagement urbain du secteur entrée de ville est le suivant :

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 83 06 * mairie@castillonlabataille.fr

Accusé de réception en préfecture 033-213301088-20250428-D250413-AR Date de télétransmission : 29/04/2025 Date de réception préfecture : 29/04/2025
--

Dépenses		Recettes	
Cout hors Maitrise d'Œuvre	357 318,10	47 401,37	Etat- DETR
Maitrise d'Œuvre	33 945,22	36 172,87	Etat - Fonds Vert Renaturation
		17 653,12	CD33 - pour les structures assujeties au CDS (2024)
		160 793,15	CD33 - pour les structures assujeties au CDS (2025)
		129 242,81	Autofinancement
TOTAL HT	391 263,32	391 263,32	

Article 2: La ville approuve le présent plan de financement et autorise son concessionnaire inCité, conformément à l'article 15.2 du traité de concession, à solliciter le versement d'une subvention de 160 793,15€ auprès du Conseil départemental de la Gironde au titre de l'aide relative au report modal.

Article 3: Monsieur le Maire et Madame la Receveuse Municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous Préfet de Libourne. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine assemblée.

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal
Le 28 avril 2025

**Le Maire
Jacques Breillat**

